



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-99

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

8 - Demande de subvention relative au lancement de l'étude de faisabilité de renaturation de la Morée à la traversée de la station de dépollution du SIAH

Date de la convocation : le 7 décembre 2017,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Isabelle MEKEDICHE – Déléguée Suppléante de la commune de GARGES-LÈS-GONESSE

Présents : 40

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Claude ROUYER (Commune d'Attainville), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Maria-Elisabeth CARMINATI (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Andilly), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'Épiais-lès-Louvres), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Luc VILLERMIN et Roland PY (Commune de Fontenay-en-Parisis), Isabelle MEKEDICHE (Commune de Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Olivier BOISSY (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Gérard VERGET (Commune de Louvres), Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de Moisselles), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Chantal TESSON et Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 4

Alain CLAUDE (Commune de Louvres), à Gérard VERGET (Commune de Louvres)
Cédric MORVAN (Commune de Mareil-en-France), à Henri GUY (Commune de Mareil-en-France)
Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency), à Maria-Elisabeth CARMINATI (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Andilly)
Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay)

Présents sans droit de vote : 1

Laure QUERE (Commune de Le Thillay)

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Morée est une rivière dont le débit par temps sec est de l'ordre de 250 litres par seconde, auquel il convient de rajouter les eaux traitées de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE dont le débit est d'environ 500 litres par seconde.

La Morée est actuellement gérée par la Division Eau et Assainissement (DEA 93) du Département de SEINE-SAINT-DENIS.

L'ouvrage amont est représenté par une canalisation de 3 000 millimètres de diamètre pouvant reprendre un débit de 30 mètres cubes par seconde.

La rivière Morée traverse à ce jour la station de dépollution du SIAH dans un lit bétonné qui interdit toute potentialité d'implantation d'un écosystème durable, et empêche de fait tout phénomène d'autoépuration de se réaliser sur ce tronçon à ciel ouvert.

Dans le cadre du projet d'extension de la station de dépollution du SIAH, la question de la renaturation de la rivière à la traversée de la station a été posée par l'Agence de l'Eau. Ce projet ne pouvant être traité qu'en dehors du marché de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance de l'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE, il est nécessaire de lancer des études hydro-écologiques précises, qui permettront de définir les conditions technico-économiques de la remise de la Morée dans un de ses lits historiques, en limite de DUGNY.

Différentes solutions pourraient être envisagées, avec endiguement ou pas, sachant que l'emprise nécessaire pour une telle renaturation se situerait entre 15 et 30 mètres de largeur.

La pré-étude réalisée en 2016 par le SIAH nécessite aujourd'hui d'être complétée par :

- Une étude de faisabilité intégrant l'ensemble des contraintes connues à ce jour,
- Le retour d'expérience de la renaturation de la Morée au droit de la nouvelle station d'épuration du SIAAP, appelée Morée, au BLANC-MESNIL,
- Une étude hydraulique, en cohérence avec les études hydrauliques menées par la DEA 93 dans le cadre de la perspective de réouverture de la Morée dans le parc de la Courneuve (Parc G.Valbon),
- Une étude hydro morphologique,
- Une étude de la qualité des eaux de la Morée avec une évaluation de l'impact de l'arrêt du rejet des eaux traitées de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE,
- Une étude écologique et paysagère de renaturation.

À noter que de fortes contraintes s'exercent sur ce projet :

- Le projet de la route d'Eurocopter du Conseil départemental du VAL D'OISE si la variante Sud devait être retenue,
- Le SIAH n'a pas en gestion la Morée (DEA 93 et SIAAP),
- La très faible pente, conditionnant directement l'emprise transversale ainsi que les conditions d'écoulement à l'étiage,
- La qualité des eaux de la Morée avec et sans le rejet STEP,
- Le projet de réouverture de la Vieille Mer de la DEA 93,
- La coordination de ce projet voire des travaux avec ceux de l'extension de la station de dépollution dont le démarrage est prévue en 2019.

Le marché de prestation de services sera lancé selon la procédure par voie d'appel d'offres ouvert.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental du VAL D'OISE et du Conseil Régional d'ÎLE-DE-FRANCE.

Le montant prévisionnel de cette étude est de 250 000 € HT.

Les crédits seront inscrits au budget principal eaux pluviales - GÉMAPI, chapitre 23, article 2315.

8 - Demande de subvention relative au lancement de l'étude de faisabilité de renaturation de la Morée à la traversée de la station de dépollution du SIAH

CECI EXPOSE

Après avoir entendu le rapport d'Antoine ESPIASSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant le projet de renaturation de la Morée,

Considérant les études préalables à réaliser dans le cadre de ce projet,

Considérant la nécessité de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental du VAL D'OISE et du Conseil Régional d'ÎLE-DE-FRANCE pour participer au financement du marché public d'étude de faisabilité de renaturation de la Morée à la traversée de la station de dépollution du SIAH,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Autorise le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental du VAL D'OISE et du Conseil Régional d'Île-de-France pour le lancement de l'étude de faisabilité de renaturation de la Morée à la traversée de la station de dépollution du SIAH.

2- Prend acte que le montant prévisionnel de cette étude est de 250.000 € HT.

3- Prend acte que les crédits sont prévus au budget principal GEMAPI chapitre 23, article 2315 lorsque les subventions seront notifiées.

4- Et autorise le Président à signer tout acte relatif à ces subventions.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 13 décembre 2017

Guy MESSIAUDIER,



Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 26/12/17

Et affichée le : 11/01/18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.